

# CYCLE DE SÉMINAIRES

## L'impact des politiques publiques

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 3

#### Quelle place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques ? Le cas de la politique de l'emploi

COMPTE RENDU

Mardi 10 avril 2018

Ce cycle de séminaires sur l'évaluation des politiques publiques est conçu comme un lieu d'échanges et de débats entre chercheurs, praticiens et décideurs. Comme le rappelle **Fabrice LENGART** (commissaire général adjoint de France Stratégie), il est organisé par France Stratégie en collaboration avec de nombreux partenaires : le CREST, l'INSEE, l'Institut des politiques publiques (IPP), l'École d'économie de Paris (PSE), J-PAL, le LIEPP, l'IDEP et l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA).

Cette troisième séance porte dans son volet thématique sur des dispositifs de la politique de l'emploi visant à accroître le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, et dans son volet transversal sur la place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques.

### SESSION 1 – ÉVALUATIONS DE DISPOSITIFS VISANT À ACCROÎTRE LE RETOUR À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

**Corinne PROST** (chef de service à la DARES) souligne que les travaux présentés dans cette session ont fait date dans la recherche économique. En effet, il s'agit d'expérimentations aléatoires contrôlées (RCT) qui prennent en compte les effets d'équilibre sur le marché du travail, effets qui avaient jusque-là été théorisés mais non étudiés. La première expérimentation cible les demandeurs d'emploi, tandis que la seconde s'adresse aux recruteurs.

L'étude publiée en 2013 par **Bruno CRÉPON**<sup>1</sup> (chercheur au CREST et professeur associé à l'ENSAE) avec Esther DUFLO, Marc GURGAND, Roland RATHELOT et Philippe ZAMORA<sup>2</sup>, en partenariat avec la DARES, Pôle emploi et la DGEFP, avait pour objectif d'identifier des effets d'équilibre sur le marché du travail, c'est-à-dire le fait qu'une intervention puisse affecter non seulement les bénéficiaires, mais aussi les non-bénéficiaires.

Le programme étudié est un dispositif d'accompagnement à la recherche d'emploi à destination des jeunes ayant étudié à l'université, mis en œuvre en 2008. Il vise à réduire les frictions sur le marché du travail qui permettent la coexistence d'un nombre élevé de demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi non pourvues (jusqu'à 300 000 en France par année). En effet, rechercher un emploi nécessite de l'information (offres disponibles, types d'emploi, conditions requises...) et des efforts. Ces interventions sont coûteuses : dans le programme étudié, le portefeuille de demandeurs d'emplois suivis par un conseiller de Pôle emploi diminue de 120 demandeurs d'emploi à seulement 30, ce qui se traduit par un quadruplement des moyens humains mis à disposition.

Cependant, une critique est régulièrement adressée à ces programmes d'accompagnement : créent-ils réellement des emplois, ou bien évincent-ils en partie les non-bénéficiaires du programme ? Il existerait alors des effets de déplacement : l'amélioration du retour à l'emploi pour certains demandeurs d'emploi se ferait au détriment des autres. L'expérience de Bruno CRÉPON, Esther DUFLO, Marc GURGAND, Roland RATHELOT et Philippe ZAMORA a pour but de mesurer les effets de déplacement, en répondant à trois questions centrales :

- y a-t-il ou non des effets de déplacement ?
- quel est leur ordre de grandeur ?
- quel est l'impact net du programme lorsqu'on prend en compte de tels effets ?

Le design de l'expérimentation repose sur une double randomisation :

- d'abord, des micromarchés du travail - étant définis comme le périmètre servi par chacune des 230 agences locales de l'emploi considérées dans l'étude - sont tirés au sort pour être des marchés tests ou témoins ;
- ensuite, alors que dans les marchés témoins tous les demandeurs d'emploi éligibles appartiennent au groupe témoin, dans les marchés tests, les demandeurs d'emploi éligibles sont affectés aléatoirement aux groupes test et témoin.

Les effets de déplacement sont ainsi mesurés par la différence entre le taux de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du groupe témoin dans les marchés tests et celui des demandeurs d'emploi dans les marchés témoins. Il est également possible de comparer les demandeurs d'emploi du groupe test dans les marchés tests aux demandeurs d'emploi dans les marchés témoins pour obtenir l'effet pur du programme.

1. Les diapositives de sa présentation sont disponibles à l'adresse :

[www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation\\_bruno\\_crepon\\_premiere\\_session\\_seance\\_3\\_evaluation\\_dimpact\\_des\\_politiques\\_publiques.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation_bruno_crepon_premiere_session_seance_3_evaluation_dimpact_des_politiques_publiques.pdf)

2. Crépon B., Duflo E., Gurgand M., Rathelot R. et Zamora P. (2013), « Do labor market policies have displacement effects? Evidence from a clustered randomized experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, 128 (2), p. 531-580.



Selon les résultats présentés, les demandeurs d'emploi du groupe témoin dans les marchés tests ont un taux de retour à l'emploi inférieur de 2,1 points à celui des demandeurs d'emploi des marchés témoins, ce qui montre l'existence d'effets de déplacement. L'effet pur du programme, obtenu en comparant le groupe test dans les marchés tests avec le groupe témoin dans les marchés témoins, n'est que de 0,4 point. En calculant l'effet pour les seuls participants, on obtient alors un effet net des effets de déplacement de 5,6 points. Les auteurs ont également étudié les effets du programme dans les marchés du travail déprimés, c'est-à-dire où la demande de travail est plus faible. L'effet de déplacement y est particulièrement important en raison d'une véritable rareté des emplois. Dans ces marchés, l'effet global du programme est très faible une fois pris en compte les effets de déplacement.

Les chercheurs en concluent qu'un tel programme ne permet pas de résoudre le problème du chômage. Il permettra éventuellement de réduire les inégalités en modifiant l'ordre de la file d'attente et d'améliorer la qualité des appariements.

Partant de ce constat, **Dylan GLOVER**<sup>3</sup> (post-doctorant à l'INSEAD), dans une étude réalisée avec Yann ALGAN et Bruno CRÉPON<sup>4</sup>, s'est interrogé sur l'efficacité de programmes visant à stimuler la demande de travail, c'est-à-dire l'offre d'emplois des entreprises. Ces programmes pourraient potentiellement être plus efficaces pour accroître le nombre d'emplois disponibles que ceux s'adressant aux demandeurs d'emploi en raison de l'existence d'effets de déplacement (voir ci-dessus). Les coûts de recrutement sont un canal d'action qui a reçu peu d'attention, sur le plan politique comme sur le plan académique.

Les chercheurs ont évalué le pilote d'une nouvelle offre de services proposée par Pôle emploi en 2015 et orientée vers les entreprises et les processus de recrutement. Dans le cadre de cette offre, les conseillers de Pôle emploi mènent une grande campagne de prospection auprès des entreprises pour leur proposer de nouveaux services (interlocuteur personnel, soutien à la rédaction des offres, choix de support de l'affichage, suivi renforcé de l'offre, présélection des candidats, aide aux entretiens et à la rédaction du contrat). L'étude repose sur un tirage au sort de 8 000 entreprises environ, plutôt des PME (40 % ayant moins de 10 employés, 32 % entre 10 et 25 employés), affectées au hasard à 50 % au groupe test et au groupe témoin. Ces entreprises étaient rattachées à 129 agences Pôle emploi. Pendant deux à trois mois, une grande campagne de prospection a été menée auprès des établissements tests, incluant des entretiens approfondis avec les recruteurs. De leur côté, pendant six mois, les établissements témoins ont aussi bénéficié des services de Pôle emploi mais sans action proactive de la part de ses conseillers.

Les auteurs de l'étude obtiennent les résultats suivants :

- + 30 % d'offres postées en CDI et en CDD (pas d'effet sur l'intérim) ;
- + 9 % d'embauches en CDI ;
- + 48 jours travaillés en CDI par entreprise en moyenne (mesure plus intéressante que les flux de contrats pour vérifier que l'on crée bien de l'emploi) ;

3. Les diapositives de sa présentation sont disponibles à l'adresse :

[www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation\\_dylan\\_glover\\_premiere\\_session\\_seance\\_3\\_evaluation\\_dimpact\\_des\\_politiques\\_publicques.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation_dylan_glover_premiere_session_seance_3_evaluation_dimpact_des_politiques_publicques.pdf)

4. Algan Y., Crépon B. et Glover D., « The value of a vacancy: Evidence from a randomized experiment with local employment agencies in France », à paraître.



- des effets centrés sur les entreprises qui étaient en contact avec Pôle emploi auparavant ;
- les services qui semblent avoir le plus d'effets sur les coûts de recrutement sont la présélection et le filtrage des candidats ; ces services permettent de transférer une grande part des coûts de recrutement aux conseillers de Pôle emploi ;
- les impacts sur la création d'emplois persistent à 17 mois après le début de la prospection.

Mais des effets de déplacement pourraient aussi se produire dans ce programme : il existe en effet une concurrence entre les entreprises pour recruter, en particulier dans les marchés compétitifs (peu déprimés) où la demande de travail est importante. En revanche, dans les marchés déprimés, peu d'effets de déplacement sont à craindre, puisque les demandeurs d'emploi sont très nombreux. Or, l'impact du programme en termes de jours de travail créés est le plus important dans les marchés déprimés où l'on a peu d'effets de déplacement. Cette politique de l'emploi, nouvelle et novatrice, pourrait ainsi être plus efficace que les programmes habituels d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

## SESSION 2 – LA PLACE DES CHERCHEURS DANS L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

En guise d'ouverture, **Esther DUFLO**<sup>5</sup> (MIT) mentionne les résultats d'un sondage YouGov au Royaume-Uni : les économistes seraient les deuxièmes personnalités les moins populaires dans la vie des gens, après les dentistes. Les débats sur le Brexit ont notamment montré que les avis des économistes n'étaient pas forcément perçus comme pertinents. Selon Esther DUFLO, cela s'explique par une perception des économistes qui se résume à trois caractéristiques :

- les économistes feraient des prédictions, souvent fausses – or la plupart des chercheurs n'en font pas ;
- ils seraient des scientifiques qui étudient les lois fondamentales de l'économie, comme le défendait Friedman – vision positive, anti-normative de la profession, qui ne doit pas chercher à changer l'économie ;
- ils seraient des « ingénieurs » de l'économie qui aident à mieux faire fonctionner la « machine » économique.

De son côté, l'évaluation fait l'objet de trois usages principaux :

- évaluation *ex post* de type « audit » (Cour des comptes) sur la mise en œuvre d'un programme ;
- évaluation *ex ante* de type analyse coût-bénéfice ;
- évaluation *ex post* sur l'impact d'un programme – question qui suppose de définir un contrefactuel<sup>6</sup>.

5. Les diapositives de sa présentation sont disponibles à l'adresse : [http://strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation\\_esther\\_duflo\\_deuxieme\\_session\\_seance\\_3\\_evaluation\\_dimpact\\_des\\_politiques\\_publiques.pdf](http://strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation_esther_duflo_deuxieme_session_seance_3_evaluation_dimpact_des_politiques_publiques.pdf)

6. Le contrefactuel est défini comme la situation qui aurait prévalu sans la mise en œuvre du programme.



À l'origine, l'économiste avait peu de place dans l'évaluation, dominée par l'audit et l'analyse coût-bénéfice, surtout si on le considérait comme un scientifique étudiant les grands principes de l'économie. Mais la montée en puissance de l'évaluation d'impact et la prise de conscience de sa difficulté ont fait se rencontrer naturellement les chercheurs et les décideurs politiques. D'abord, les chercheurs se sont demandé comment utiliser les données existantes pour estimer des impacts, puis les méthodes d'évaluation randomisées se sont répandues et ont produit un mariage entre les chercheurs – intéressés à la fois par les nouvelles méthodologies et les nouvelles questions qui peuvent être posées – et les décideurs politiques – qui avaient besoin de faire évaluer leurs programmes. J-PAL<sup>7</sup> a par exemple mené presque 900 projets d'évaluations randomisées (finies ou en cours) depuis sa création, la plupart en association avec des gouvernements. Mais il faut aller plus loin en adoptant deux nouvelles visions :

- celle de l'économiste comme plombier : les économistes sont de plus en plus sollicités pour intervenir dans le détail de politiques publiques (conception des enchères publiques, affectation des élèves dans les écoles, transferts d'organes...). Cela implique de ne pas en rester aux grands principes, et d'adopter une attitude de plombier : on ne sait pas, avant de mettre en œuvre un programme, quels vont être les problèmes et leurs paramètres. Par exemple, pour l'assignation des élèves dans les écoles, les parents d'élèves ne croient pas au fait qu'il est optimal de présenter leurs vœux de manière sincère et non stratégique. Il faut donc se préparer à rencontrer des problèmes et à adopter une attitude correctrice ;
- celle de l'évaluation comme découverte : le plus important dans les évaluations aléatoires est le processus d'évaluation lui-même, qui oblige à distinguer les instruments d'un programme (ce que l'on contrôle) de ses aspirations (ce que l'on aimerait voir se produire). Un programme qui ne se révèle pas efficace n'est ainsi pas un échec du point de vue de l'évaluation. Il peut permettre une meilleure élaboration des futurs programmes notamment par une compréhension de ce qui s'est produit dans la réalité.

Si ces deux déplacements se produisent, alors très naturellement les chercheurs et les décideurs de politiques publiques auront des possibilités de collaborer. C'est le cas à J-PAL : par exemple, en Inde, le Tamil Nadu Innovation Fund a été créé sur le principe d'un partenariat entre des chercheurs de J-PAL et le gouvernement du Tamil Nadu afin d'institutionnaliser des évaluations des programmes ministériels les plus prometteurs.

**Régis JUANICO** (député de la Loire et membre du Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, le CEC) indique que depuis la révision constitutionnelle de 2008, le Parlement s'intéresse particulièrement à l'évaluation des politiques publiques. À l'Assemblée nationale, le CEC, composé de trente-six membres, évalue de manière bipartite des politiques publiques transversales (dépassant le domaine de compétence d'une commission permanente) dans le cadre d'études d'une durée de huit à douze mois. Il peut demander l'assistance de la Cour des comptes, et recourir à des auditions, des experts, des enquêtes d'opinion ou des consultations citoyennes. Il dispose aussi d'un droit de suite : il a la possibilité d'inscrire ses rapports à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Cela permet de faire en sorte que les préconisations du CEC soient prises en compte, comme cela a été le cas pour son dernier rapport sur les jeux d'argent et de hasard. Deux exemples peuvent être particulièrement mis en avant :

7. J-PAL, Laboratoire d'action contre la pauvreté, est un réseau de 161 chercheurs affiliés dans 52 universités du monde entier. Sa mission consiste à lutter contre la pauvreté en veillant à ce que les politiques sociales s'appuient sur des preuves scientifiques. Site internet : [www.povertyactionlab.org/fr](http://www.povertyactionlab.org/fr)



- le rapport présenté en 2011 par Michel HEINRICH et Régis JUANICO sur la performance des politiques sociales en Europe avait formulé trois préconisations s'agissant du congé parental : un congé plus court mais mieux rémunéré et mieux partagé. En 2015, deux d'entre elles ont été retenues : un congé plus court et mieux partagé ;
- le rapport présenté en 2014 par Martine PINVILLE et Bérengère POLETTI sur les services à la personne proposait un crédit d'impôt pour les services à la personne des retraités. Cette mesure a été adoptée dans le projet de loi de finances 2016 pour une entrée en vigueur en 2017.

Au CEC, cinq à six évaluations sont produites chaque année. Les rapporteurs peuvent faire appel à des prestataires extérieurs dans le cadre d'un appel d'offres, les prestataires étant présélectionnés par thème. Les études produites par ces chercheurs, qui peuvent être quantitatives ou qualitatives, sont toutes publiées en annexe du rapport. Entre 2008 et 2012, 4 évaluations sur 8 (50 %) ont eu recours à des chercheurs : quartiers défavorisés, ruralité et aménagement du territoire, politiques sociales, mobilité sociale des jeunes. Entre 2012 et 2017, seulement 4 évaluations sur 20 (20 %) ont eu recours à des chercheurs, notamment sur la mixité sociale dans l'Éducation nationale et l'accès aux droits sociaux. Ainsi, depuis 2008, 400 000 à 500 000 euros ont été dépensés en moyenne par l'Assemblée nationale en évaluation sur une période de cinq ans. Il faudrait sans doute faire plus pour que le Parlement évalue mieux les politiques publiques et notamment les lois qu'il a lui-même votées ; c'est l'objet du groupe de travail présidé par Jean-Noël BARROT, qui travaille également sur les études d'impact *ex ante* des projets de loi et des amendements.

Du point de vue du praticien des politiques publiques, représenté par **Hugues de BALATHIER** (DGEFP), l'objectif de l'évaluation est d'améliorer les politiques publiques, c'est-à-dire d'aider à :

- concevoir de nouveaux dispositifs : c'est le cas de la Garantie Jeunes, dont l'évaluation a été prévue dès sa conception ;
- modifier des dispositifs existants : cela est parfois plus difficile car certains dispositifs sont très changeants, si bien que lorsque les résultats d'une évaluation sont disponibles, on est souvent passé au dispositif suivant (c'est le cas des contrats aidés par exemple) ;
- supprimer des dispositifs : ce cas est plus rare mais a pu se produire, par exemple pour la contribution Delalande sur l'emploi des seniors.

La DGEFP s'intéresse à l'ensemble des travaux d'évaluation, dans une acceptation large, qui englobe les évaluations « administratives » ou plus scientifiques, les évaluations portant sur la mise en œuvre et celles portant sur les résultats. Cela recouvre les travaux internes aux administrations centrales, ceux des corps d'inspection ou de la Cour des comptes, et ceux issus de la recherche (qualitative et quantitative). Néanmoins, cet intérêt est parfois sélectif, puisqu'il vise tout particulièrement les évaluations qui peuvent être réalisées dans le bon tempo par rapport au processus de décision et les dispositifs les plus importants.



Des progrès ont été réalisés au cours des dernières années puisque le réflexe d'évaluation a pris dans l'administration, notamment si l'on compare à la situation qui prévalait il y a dix ans. Par exemple, les « ordonnances Travail » font l'objet d'une évaluation pilotée par France Stratégie, tout comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Néanmoins, il faudrait davantage tirer les enseignements des évaluations, mais avec une approche prudente et globale, car d'une part, les évaluations ont parfois des résultats divergents, et d'autre part, certaines répondent à une question qui n'est pas celle (ou l'unique) posée par la politique publique, au regard de l'objectif qui lui serait assigné (par exemple, les évaluations ont montré que les contrats aidés non marchands ne produisent pas de résultats satisfaisants en matière d'insertion durable sur le marché du travail ; toutefois, de fait, ils remplissent également un objectif de gestion conjoncturelle du pouvoir d'achat et du chômage, qui peut être, ou non, assumé par le décideur public).

**Cyril NOUVEAU** (directeur des statistiques, des études et de l'évaluation à Pôle emploi) indique que l'évaluation tient une place importante à Pôle emploi. Le conseil d'administration désigne en son sein un comité d'évaluation, composé d'administrateurs et de personnalités qualifiées, qui se réunit six à sept fois par an et qui est chargé d'élaborer un programme d'évaluations, en lien avec les objectifs stratégiques de Pôle emploi, et de restituer les résultats au conseil d'administration. Ces évaluations, pilotées par la Direction des statistiques et des évaluations, souvent en partenariat avec des chercheurs ou d'autres prestataires, visent très précisément à faire évoluer l'offre de services de Pôle emploi. Deux exemples marquants peuvent être retenus :

- l'évaluation du recours aux opérateurs privés de placement (OPP) en comparaison du programme Cap vers l'entreprise (CVE). En 2005, l'ANPE (à l'époque) a perdu le monopole du placement des demandeurs d'emploi et plusieurs marchés ont été lancés auprès d'OPP pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée. Une première évaluation a été réalisée par le CREST avec Bruno CRÉPON, une seconde par Pôle emploi et la DARES. Les deux évaluations ont obtenu les mêmes résultats : l'accompagnement renforcé accélère le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, mais leur accompagnement par Pôle emploi a des résultats meilleurs que celui par les OPP. Suite à ces résultats, un renversement de doctrine de Pôle emploi s'est opéré : on utilise les OPP pour des prestations d'accompagnement plus légères, ciblées sur les plus autonomes, ce qui permet à Pôle Emploi de se concentrer sur les populations les plus en difficulté où sa valeur ajoutée est plus élevée ;
- l'étude de Dylan GLOVER sur l'offre de services aux entreprises. Alors que l'on estimait généralement que la prospection auprès des entreprises ne faisait que révéler un marché caché du recrutement – c'est-à-dire des recrutements qui auraient de toute façon eu lieu sans publication de l'offre par Pôle emploi –, cette étude a démontré qu'il existe un véritable marché potentiel et que la prospection conduisait à accroître le volume d'emploi. Depuis, Pôle emploi a lancé une expérimentation de prospection ciblée sur des petites entreprises pour qui un potentiel de recrutement semble exister.





**Fabrice LENGART** souligne l'importance du tempo des évaluations en lien avec les définitions données par Esther DUFLO : si l'on part de l'idée que l'évaluation d'impact consiste à répondre à une question, on peut souvent ne pas être satisfait (le chercheur peut donner une réponse négative, et pas dans le bon tempo), alors que si l'on adopte une vision de l'évaluation comme découverte, le problème ne se pose plus dans les mêmes termes.

Selon **Esther DUFLO**, cette vision de l'évaluation comme découverte est d'autant plus vraie que tout le monde en apprend quelque chose. Par exemple, l'étude de Dylan GLOVER a permis de mettre un coup de projecteur sur le recrutement du point de vue des entreprises, point aveugle de la recherche. Cela montre l'articulation entre un problème très concret et la recherche.

Par ailleurs, la question du tempo est aussi celle du choix des sujets d'étude. Vouloir tout évaluer n'est ni possible ni souhaitable. Il faut donc sélectionner par les budgets des programmes, mais aussi par la valeur de la connaissance qui sortira de l'évaluation (évaluer un dispositif très novateur, par exemple) et par la question du tempo. Des réponses spécifiques peuvent être données à cette problématique du tempo :

- bien que les évaluations d'impact ne fournissent pas forcément les réponses aux mêmes responsables politiques que ceux qui ont imaginé la politique publique, les évaluations d'impact augmentent globalement le stock des connaissances des décideurs publics ;
- les évaluations intermédiaires, qui arrivent beaucoup plus rapidement, permettent d'avoir des résultats utiles pour mieux mettre en œuvre les programmes ;
- même si les résultats d'une évaluation d'impact ne sont pas pris en compte tout de suite, ils peuvent être réutilisés plus tard. Par exemple, Esther DUFLO a été impliquée en Inde, dans l'État du Bihar, dans l'évaluation d'une réforme visant à réduire la corruption sur des programmes de gestion des ressources humaines. Une première évaluation a été produite au bout d'un an, montrant l'efficacité de la réforme, mais entretemps celle-ci avait été abandonnée sous l'effet d'un lobbying intense. Cependant, sur la base des résultats de l'évaluation, le gouvernement indien a décidé ensuite de généraliser la réforme à toute l'Inde et une deuxième évaluation est en cours.

Les intervenants ont enfin été invités à proposer des axes de progrès pour renforcer la place des chercheurs en évaluation des politiques publiques. Régis JUANICO a défendu l'idée que le Parlement puisse jouer un rôle de pilote ou de coordinateur de l'évaluation des politiques publiques. Depuis une résolution de 2014, le règlement de l'Assemblée nationale a introduit la possibilité, pour le rapporteur et le contre-rapporteur d'un projet de loi, de piloter une évaluation *ex post* de la loi après deux ou trois ans. Les députés pourraient éventuellement faire appel aux organes de l'administration afin de réaliser ces évaluations. Cependant, il faudrait plus largement renforcer les moyens propres d'expertise à disposition de l'Assemblée nationale, en particulier pour contre-expertiser les études d'impact des projets de loi ou évaluer l'impact d'amendements substantiels déposés par le gouvernement. Cela pourrait passer par la création d'un organe d'expertise, qui prendrait la forme d'un office dédié au sein du Parlement, ou bien d'une agence de l'évaluation.





**Hugues de BALATHIER** a listé quatre améliorations possibles :

- du côté de l'administration, mettre en œuvre une meilleure coopération avec les chercheurs ;
- du côté des chercheurs, développer l'interdisciplinarité (études qualitatives/quantitatives, économie/droit) ;
- se mettre d'accord entre chercheurs et administrations sur la nature du besoin et donc sur les questions d'évaluation posées ;
- travailler sur la communication des résultats des études menées (par exemple, la toute première évaluation comparée des dispositifs d'accompagnement renforcé OPP/CVE avait donné lieu dans la presse à des interprétations excessives, en tout cas prématurées, au regard des conclusions de cette seule évaluation).

**Cyril NOUVEAU** a de son côté proposé trois pistes de progrès :

- favoriser une acculturation réciproque des acteurs. Les expérimentations aléatoires contrôlées sont des études lourdes à mettre en place qui supposent, de la part des acteurs, une acceptation éthique de la méthodologie et des délais de l'évaluation. À l'inverse, pour réussir l'approche du chercheur comme plombier, il faut que le chercheur entre dans une connaissance fine de la politique publique évaluée afin d'en comprendre les objectifs et les problématiques. Cette acculturation doit passer par des partenariats nombreux entre les acteurs. Pôle emploi a par exemple mis en place un conseil scientifique et soutient avec le ministère du Travail deux chaires de recherche (la chaire de sécurisation des parcours professionnels et la chaire Travail) qui lui permettent de financer des travaux et d'accueillir des thèses CIFRE ;
- répondre aux questions pertinentes pour la prise de décision et donc aller plus loin que ce que l'on fait souvent – ne pas se contenter de savoir si un dispositif fonctionne ou non, mais pour qui (hétérogénéité), comment (motivation, mécanismes précis), à quel coût (analyse coûts-bénéfices) et au détriment de qui (effets d'équilibre) ;
- mieux diffuser et expliquer les résultats auprès des acteurs (par exemple les conseillers de Pôle emploi).

